

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2022

Présidence : Mme Catherine Zweifel

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Vu le préavis municipal du 25 avril 2022 - no 03/22 – Rapport de gestion et comptes communaux - 2021

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Ouï le rapport de la Commission des Finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) **adopte**

- a) les comptes 2021 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 44'955'029.26 aux recettes, CHF 43'081'466.51 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de recettes de CHF 1'873'562.75
  - b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 59'382'041.94, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 5'710'105.43
- 2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2021 et lui en donne décharge.
  - 3) donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

Catherine Zweifel

Jacqueline Cretegny